

Luxembourg, le 4 juin 2022

Résolution du Parlement des Jeunes sur la modernisation de la vie scolaire

Commission de l'Éducation

(version traduite)

Selon le « Rapport national sur l'éducation au Luxembourg 2021 », les inégalités sociales dans le système éducatif luxembourgeois ne cessent de se creuser¹. Dans ce contexte, les différences de performance entre les différents groupes d'élèves augmentent. Certains élèves ont des difficultés à suivre les cours pour diverses raisons, par exemple pour des raisons linguistiques. Souvent, les exigences liées à la numérisation, le manque de capacités d'expression orale ou les facteurs socio-économiques entraînent des difficultés de concentration et, en fin de compte, pénalisent les élèves de l'enseignement secondaire. Pourtant, l'éducation est un droit fondamental inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE².

Le Parlement des Jeunes

- A. Constate que divers facteurs, dont le bagage linguistique et socioculturel d'un élève, influencent le processus d'apprentissage d'une langue et affectent les performances scolaires dans l'enseignement secondaire classique (ESC) et l'enseignement secondaire général (ESG).
- a. Dès la maternelle et l'école fondamentale, le bagage linguistique d'un élève a des répercussions sur ses possibilités d'apprentissage et de développement individuelles.
 - b. À cela s'ajoute la flexibilité linguistique exigée des élèves de l'ESC lors du changement de la langue générale d'enseignement. Une capacité d'expression orale ou écrite limitée dans une ou plusieurs des quatre langues utilisées peut par conséquent avoir un impact négatif sur la réussite scolaire globale.

¹ Rapport national sur l'éducation, p. 11 et suivantes, <https://bildungsbericht.lu/wp-content/uploads/2021/12/Nationaler-Bildungsbericht-Luxemburg-2021.pdf>

² https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

B. Regrette que l’enseignement de l’informatique ne soit pas suffisamment encouragé dans l’ESC, car :

- a. il n’est obligatoire que pour les élèves de septième et n’est plus proposé par la suite ;
- b. l’école exige des compétences techniques générales des élèves, surtout dans le cadre de l’enseignement en ligne.
 - i. Ces connaissances en informatique sont supposées connues grâce aux iPad dans les classes supérieures, ce qui entraîne une inégalité en ce qui concerne les compétences techniques.

C. Attire l’attention sur le fait que le téléphone portable, avec ses nombreuses possibilités de distraction, dont les médias sociaux, entraîne des troubles de la concentration chez les élèves³. Il est prouvé que la durée d’attention des élèves diminue⁴, et que le recours au téléphone portable a un effet négatif sur les performances globales en classe et en dehors des cours.

D. Souligne que l’éducation physique n’est pas suffisamment encouragée dans les écoles secondaires :

- a. parce qu’il n’y a pas assez de diversité dans les choix, ce qui peut ôter aux élèves la motivation pour les cours d’éducation physique ;
 - i. À cela s’ajoute le risque accru de blessures⁵, favorisé par un échauffement insuffisant.
- b. et que la LASEL compte par conséquent moins de participants ;
- c. si bien que les performances académiques, mentales et physiques des élèves diminuent⁶.

E. Condamne le fait qu’aucun cours de premiers secours et d’autodéfense ne soit proposé au niveau national dans les différentes écoles secondaires.

F. Déplore que l’on n’offre pas aux élèves suffisamment de possibilités de développer leurs capacités d’expression, la conséquence étant qu’ils n’osent parfois pas participer activement au cours.

³ <https://www.herole.de/blog/konzentrationsschwierigkeiten-durch-digitale-medien/>

⁴ <https://www.journals.uchicago.edu/doi/abs/10.1086/691462>

⁵ <https://www.aok.de/pk/magazin/sport/sportverletzung/aufwaermen-vor-dem-sport-so-beugen-sie-verletzungen-vor/>

⁶ https://www.zeit.de/zeit-wissen/2014/02/sport-bewegung-gesundheit-therapie/seite-3?utm_referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.de%2F

Le Parlement des Jeunes :

1. Demande, pour toutes les écoles fondamentales, l'introduction de groupes de performance supplémentaires dans les langues d'enseignement respectives, parallèlement aux heures de cours régulières. Dans ce contexte, les élèves sont répartis en fonction de leurs compétences linguistiques et bénéficient d'un soutien adéquat. Après chaque trimestre, leurs compétences sont réévaluées pour permettre une meilleure classification dans l'enseignement secondaire.
2. Insiste sur la nécessité que l'enseignement de l'informatique en septième et huitième soit maintenu pendant toute l'année scolaire. En outre, les conditions suivantes sont proposées :
 - a. Pour les autres niveaux de l'enseignement secondaire, l'enseignement de l'informatique doit figurer dans le programme d'études du premier trimestre à des fins de révision.
 - b. Le digiPass⁷ doit être proposé dans chaque école et être acquis par tous les élèves.
3. Propose que le téléphone portable reste dans le cartable des élèves pendant les cours. Ainsi, il demeure en dehors du champ de vision des élèves, si bien que ces derniers peuvent se concentrer pleinement sur le cours. Les moyens suivants pourraient être mis en œuvre à cette fin :
 - a. introduction d'un « hôtel téléphonique » dans le cycle inférieur, c'est-à-dire une petite boîte dans laquelle les élèves déposent leur téléphone portable avant le cours. Ils ne peuvent le récupérer qu'après l'heure de cours ;
 - b. aménagement d'une heure de cours consacrée à l'information et la sensibilisation afin de garantir toute la transparence nécessaire par rapport à cette problématique, à l'aide d'une présentation obligatoire et uniforme du ministère de l'Éducation.
4. Recommande l'élaboration d'un plan pour l'éducation physique, qui :
 - a. comporte divers « profils de disciplines sportives » couvrant plusieurs champs de compétences physiques, avec différentes disciplines sportives comme sous-catégories, parmi lesquelles l'enseignant d'éducation physique doit choisir, moyennant une réflexion pédagogique, une sous-discipline sportive à mettre en œuvre ;
 - b. assure la diversité des disciplines sportives ;

⁷ <https://www.digipass.lu/>

- c. intègre des exercices d'échauffement dans les cours d'éducation physique quotidiens afin de faire prendre conscience aux élèves de l'importance de s'échauffer.

5. Demande la mise en place :

- a. d'un cours de premiers secours de base qui fait partie intégrante de l'enseignement obligatoire, d'abord en première année de l'enseignement secondaire (septième), puis sous la forme d'un cours qui y fait suite en avant-dernière année de l'enseignement secondaire (deuxième) ;
- b. d'un cours d'autodéfense facultatif proposé par l'école, qui se déroulerait en dehors des heures de cours sur une base volontaire, pour les élèves intéressés.

6. Souligne l'importance de la volonté des élèves de participer à l'enseignement et de la promotion des capacités d'expression, qui pourraient être élargies et renforcées en :

- a. adaptant et détendant le climat de classe afin que tous les élèves se sentent à l'aise ;
- b. organisant régulièrement des groupes de discussion au sein de la classe afin de renforcer la relation entre les élèves et les enseignants ;
- c. accordant une plus grande importance aux méthodes d'enseignement interactives, telles que les présentations.

Pour conclure, nous aimerions souligner que même de petits changements peuvent avoir de grands effets. Le quotidien à l'école notamment, qui compte parmi les expériences les plus marquantes de chaque enfant, contribue de manière décisive au développement de ses capacités sociales et cognitives. C'est pourquoi nous estimons qu'il est possible d'influencer positivement la vie scolaire en encourageant les projets reposant sur l'initiative personnelle, en introduisant le cours de premiers secours dans toutes les écoles comme élément obligatoire de l'enseignement et en sollicitant le digiPass à l'échelle nationale. En particulier pendant la pandémie, l'importance du sport dans le quotidien à l'école ne doit pas être sous-estimée en raison de son influence positive sur les capacités cognitives des élèves.

Un système d'éducation efficace, qui encourage chaque individu de façon équivalente, est essentiel pour le développement de notre société. Une démocratisation et une modernisation de notre système éducatif qui prennent en compte la diversité de notre société et comblent les inégalités sociales constituent la pierre angulaire d'une société démocratique avancée.

La Commission de l'Éducation en conclut que seul un système éducatif modernisé, qui dote les élèves des compétences clés nécessaires pour l'avenir, constitue la réponse aux défis de demain.